

# Dangerosité de l'espece canine :

Ce mercredi 21 juin 2006, la Société Centrale Canine a été reçue au Ministère de l'Intérieur en présence :

- De Monsieur le sous-chef de cabinet du Ministère de l'Intérieur,
- Du Directeur de Cabinet du Ministère de l'Agriculture,
- De représentants du Ministère de la Justice,
- De représentants des syndicats professionnels, vétérinaires et protection animale.

La Société Centrale Canine était représentée par son Président et les responsables désignés de la Commission d'Utilisation Nationale (CUN) et de la Commission Nationale Education & Agility (CNEA).

Le projet de texte réglementaire envisagé pour réduire les accidents mortels survenus ces dernières semaines nous a été évoqué.

Nous nous sommes exprimés sur le sujet dans les termes suivants :

La Société Centrale Canine est une structure associative forte de ses 250.000 membres, de ses 1.050 clubs d'éducation et d'utilisation, de ses 109 clubs de races, 55 sociétés canines régionales, et de ses 6.000 capacitaires à l'activité du mordant et moniteurs d'éducation canine confirmés.

La Société Centrale Canine a proposé d'assurer une évaluation du phénomène et un suivi des mesures à entreprendre en termes d'éducation et d'amélioration des protocoles d'élevage.

A ce titre, nous suggérons pour le Fichier National Canin un suivi des chiens classés en 1ère et 2ème catégories, et en termes d'évaluation comportementale, l'accueil au sein de nos associations d'éducation canine afin de travailler sur les solutions relatives à l'éducation et à la sensibilisation du public.

S'agissant de l'élevage, nos 20.000 éleveurs s'associent aux mesures à prendre en termes de production et d'amélioration comportementale en association avec les clubs de race et les sociétés canines régionales.

La Société Centrale Canine s'engage à mettre sa structure à disposition de l'administration afin d'intervenir dans les domaines suivants :

- Importation
- Conduite de l'élevage
- Encadrement cynotechnique des sociétés de maître-chien de sécurité
  - Problématique du classement par catégorie (1ère et 2ème)
  - Evolution de la notion du chien en tant qu'arme par destination.
- Et enfin, tout ce qui touche aux évaluations du comportement et de toutes propositions allant dans le sens d'une meilleure intégration du chien dans notre société.

La Société Centrale Canine a ainsi rappelé que, forte de sa tradition et du maillage national de ses associations et de ses membres, ainsi que de la compétence de son cadre technique, elle était l'interlocuteur incontournable et décidé des pouvoirs publics sur ce dossier de l'appréciation de la dangerosité de l'espèce canine.

Le Président  
Gérard ARTHUS

## **REUNION AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE A PROPOS DES « CHIENS DANGEREUX » 11 JUILLET 2006**

Mardi 11 juillet s'est tenue une nouvelle réunion au Ministère de l'Agriculture sur le sujet des « chiens dangereux ».

Cette réunion, présidée par M. MICHEL, Conseiller du Ministre, a réuni des représentants des organismes suivants : Ministère de l'Agriculture (DGAL), Ministère de l'Intérieur et de la Justice, SNVEL, AFIRAC, SPA, ENVA, PRODAF, SNPCC ... La SCC était représentée par son Président, Gérard ARTHUS, accompagné d'Anne Marie CLASS (qui représentait aussi une Association de Race du 2e groupe), de Jean Paul PETITDIDIER, Daniel SCHWARTZ, Michel BOISSEAU et André VARLET. Assistait également à cette réunion Emmanuel TASSE, Président du CFABAS, Association de Race du 3e groupe.

Globalement, nous restons sur la perception d'un souci général de préserver les chiens inscrits à un livre d'origine, mais aussi de pouvoir déterminer la « dangerosité » de certains chiens.

La SCC a insisté sur le fait que, selon certaines informations, une grande partie des chiens vivant sur le sol français ne sont pas « identifiés », sur la possibilité de mettre nos structures (Clubs d'Education et d'Utilisation, Moniteurs et Educateurs) à disposition pour la gestion des chiens « à problème », sur la possibilité de participer à la formation des fonctionnaires chargés de faire appliquer la loi de 1999 aussi bien que de permettre, par une documentation et une information adaptées, à une meilleure approche du comportement des chiens par notre société, et particulièrement par les populations « à risque », comme les enfants !